

A. VANESTE 90, Rue Nationale, LILLE

Quarante-neuvième année. — N° 7.

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

JEUDI 7 JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS Table with columns for location (Paris, Départements, Étranger) and duration (1 an, 6 mois, 3 mois).

BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNONCES Table with columns for type of publication (Annonces, Bureaux du Journal, etc.) and price.

LES JAPONAIS EN CORÉE

Le conflit entre la Russie et le Japon se dénouera-t-il par les armes ou se terminera-t-il pacifiquement? Telle est la question que l'on se pose depuis plusieurs semaines déjà et à laquelle il est difficile de répondre catégoriquement.

La Russie est suffisamment absorbée par la Mandchourie pour avoir intérêt à ne pas se créer de nouveaux embarras en Extrême-Orient. D'ailleurs on se fait généralement illusion sur la situation de cette Corée qui tente si fort les Japonais, parce qu'ils y trouveraient tout à fait à proximité un champ très vaste et très actif, mais qui jusqu'à présent a médiocrement tenté les peuples occidentaux.

Mais ce que les étrangers ne peuvent faire, paralysés qu'ils sont par le plupart par le manque d'appui officiel et par l'éloignement de la métropole, ou par une connaissance insuffisante des mœurs et des besoins de la race indigène, les Japonais l'ont entrepris depuis longtemps.

Nous avons montré naguère ces derniers comme travaillant à japoniser la Chine, en vue de faire de leurs adversaires de la veille, de puissants alliés pour le lendemain, et aussi en vue d'ouvrir un marché nouveau à leur commerce et à leur industrie.

En attendant d'en faire la conquête par les armes, ce qui ne sera probablement pas nécessaire, étant donnée l'incapacité des Coréens à se défendre, ils font une conquête pacifique, en s'infiltrant partout comme colons ou comme marchands, et même en s'étendant sur le littoral comme pêcheurs.

D'après M. Robert de Caix, qui en parle en parfaite connaissance de cause, la Corée est en voie de devenir une colonie japonaise. Les immigrants du Japon se fixent, dit-il, en grand nombre dans la péninsule; il y en a de 20,000 à 30,000, peut-être plus, puisque, à en juger par l'aspect des quartiers japonais de l'Ichemipo et de Seoul, la race japonaise n'est pas moins prolifique sur cette terre que dans son archipel.

La plus grosse entreprise des Japonais en Corée, la chemin de fer de Poo San à Seoul est subventionnée; la ligne de 125 kilomètres, elle doit traverser, sur plus de 50 kilomètres, les régions les plus riches de la péninsule.

Apportons que la race japonaise est extrêmement prolifique; il suffit d'en donner pour preuve l'accroissement annuel de la population de l'empire, qui est d'environ 500,000 individus par an, de telle sorte que les Japonais qui atteignent déjà le chiffre de 44 millions d'habitants se trouveront bientôt à l'étroit dans leur archipel et se verraient obligés de déborder sur leurs voisins les plus proches. Ces voisins, qui sont les Coréens, ne se trouveraient pas dans l'avenir refoulés par le flux de l'immigration japonaise, et quel moyen auraient-ils pour résister à cette marée montante, si aucune puissance étrangère ne vient à leur secours?

Cette puissance aurait pu être la Russie; mais celle-ci ne poursuit-elle pas, en Mandchourie, une politique parallèle à celle du Japon en Corée? Des lors les deux nations ont assez à faire, chacune dans sa sphère, pour ne pas tenir à engager une lutte qui épuiserait leurs ressources financières sans pouvoir leur donner des compensations matérielles suffisantes. Et pour les peuples occidentaux qui ont des intérêts en Extrême-Orient, n'est-il pas préférable que l'ambition du Japon se porte vers la Corée plutôt que vers d'autres régions asiatiques où elle constituerait une sérieuse menace pour ces intérêts?

de Rome annonçant que le Saint-Office venait de recevoir de M. Labbé Loisy une lettre de réclamation. Leur bonne foi a été surprise, et le Saint-Office a reçu effectivement une communication quelconque portant la signature Loisy, cette communication ne peut être que l'œuvre d'un faussaire.

Les grèves de Lyon Lyon, 5 janvier. — A l'issue de la réunion qui a eu lieu hier soir, à la Bourse du Travail, et à laquelle assistaient les députés Collard et Kraus, les grévistes se sont rendus devant les bureaux de la Croix-Rouge en chantant l'Internationale et en occupant les patrons.

Grève de typographes Les typographes des deux journaux socialistes de Grenoble: L'Ami du Peuple et La Dépêche dauphinoise se sont mis en grève. Les deux journaux ont cessé de paraître.

L'arbitrage anglo-français Londres, 5 janvier. — Le correspondant parisien du Times télégraphie dans la matinée de ce jour que la conclusion de l'accord d'arbitrage anglo-français suit rapidement le règlement définitif de quelques-unes des questions importantes qui avaient été soulevées pendant un si grand nombre d'années à enlever aux relations anglo-françaises ce caractère de cordialité qu'elles ont repris.

La canonisation de Jeanne d'Arc Rome, 5 janvier. — C'est en grande solennité qu'aura lieu, demain, au Vatican, la cérémonie de la proclamation du décret proclamant la vertu de Jeanne d'Arc. Les notables de la colonie française y assisteront et seront ensuite présentés au Pape. Le discours de remerciement à Pie X sera prononcé par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

Un député hongrois assassiné Budapest, 5 janvier. — M. Paul Eremito, membre libéral de la Chambre des députés, a été tué, ce matin, à Magyarszentmiklos par deux jeunes paysans qui ont tiré sur lui des coups de revolver et l'ont frappé avec des barres de fer. Les auteurs de ce meurtre ont agi par esprit de vengeance. Leur père a perdu un procès dans lequel il avait M. Eremito comme adversaire.

La flotte de l'empereur du Sahara Un représentant de M. Leboucq a commandé, aux chantiers de La Seyne, trois vapeurs qui doivent faire partie de la flotte de l'empereur du Sahara.

La sentence du tribunal de La Haye dans les affaires du Venezuela Bien qu'on ne connaisse pas encore le texte de la sentence du tribunal de La Haye dans les affaires du Venezuela, il paraît que cette sentence accorde aux Français aux puissances qui ont participé au blocus. Elles recevront l'indemnité jugée nécessaire au recouvrement des frais de blocus, mais leurs créances seront admises comme les autres au prorata du rendement des douanes.

Graves désordres grévistes en Russie St-Petersbourg, 5 janvier. — Dans la soirée de samedi à dimanche, dans l'usine de Diepner, gouvernement d'Ekaterinbourg, appartenant à la Société du Midi russe, les ouvriers, mécontents de la diminution de leurs salaires, se sont mis en grève, au nombre de 8,000. Ils ont brisé les chaudières dans cinq hauts-fourneaux, ont brisé six locomotives, ont incendié les bureaux de l'administration, la caisse et le magasin de la coopérative. Les bâtiments de l'usine ont été également la proie des flammes sur une grande étendue.

CHOSSES ET AUTRES Les dentistes américains sont aujourd'hui distancés, et de beaucoup, par un de leurs confrères marseillais, lequel, a eu l'heureuse idée de la Cannebière, à nus à son bal, un énorme cocktail.

RECONIION DU CONSEIL DES MINISTRES Plus de ministres! Paris, 5 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LA SESSION PARLEMENTAIRE Paris, 5 janvier. — La session ordinaire de 1904 qui va s'ouvrir le 12 janvier prochain ne commencera du reste ultérieurement que le lundi 18, les mardi et jeudi qui précéderont seront consacrés à l'élection du bureau de la Chambre sera probablement constitué le jeudi. Le lendemain, vendredi, sera à coup sûr consacré aux interpellations. Il y en a 85 ou 86 inscrites, mais la plupart ne viendront jamais en discussion. Les plus récentes se présenteront les premières. De ce nombre il faut citer celles de MM. Donyx Cochin et Arenal sur le jugement de Chambéry, de M. Collard sur les troubles de Lyon, de M. Bagnol sur le cas de M. Lépine, préfet de police, etc.

LA SESSION PARLEMENTAIRE Paris, 5 janvier. — La session ordinaire de 1904 qui va s'ouvrir le 12 janvier prochain ne commencera du reste ultérieurement que le lundi 18, les mardi et jeudi qui précéderont seront consacrés à l'élection du bureau de la Chambre sera probablement constitué le jeudi. Le lendemain, vendredi, sera à coup sûr consacré aux interpellations. Il y en a 85 ou 86 inscrites, mais la plupart ne viendront jamais en discussion. Les plus récentes se présenteront les premières. De ce nombre il faut citer celles de MM. Donyx Cochin et Arenal sur le jugement de Chambéry, de M. Collard sur les troubles de Lyon, de M. Bagnol sur le cas de M. Lépine, préfet de police, etc.

LA SESSION PARLEMENTAIRE Paris, 5 janvier. — La session ordinaire de 1904 qui va s'ouvrir le 12 janvier prochain ne commencera du reste ultérieurement que le lundi 18, les mardi et jeudi qui précéderont seront consacrés à l'élection du bureau de la Chambre sera probablement constitué le jeudi. Le lendemain, vendredi, sera à coup sûr consacré aux interpellations. Il y en a 85 ou 86 inscrites, mais la plupart ne viendront jamais en discussion. Les plus récentes se présenteront les premières. De ce nombre il faut citer celles de MM. Donyx Cochin et Arenal sur le jugement de Chambéry, de M. Collard sur les troubles de Lyon, de M. Bagnol sur le cas de M. Lépine, préfet de police, etc.

LES GRÈVES EN NOVEMBRE 1903

53 grèves ont été signalées, en novembre, à la direction des travaux publics. Il y avait eu en novembre 1902, 24 grèves et le nombre moyen de celles qui se sont produites, au cours du même mois, pendant les cinq dernières années, est de 47.

23 dans le Nord, 3 dans la Seine, 2 dans l'Isère, le Maine-et-Loire, les Basses-Pyrénées et la Seine-Inférieure, et 1 dans les 19 autres départements.

Les industries ou professions atteintes se répartissent comme suit : Industries textiles, 27; transports et manutention, 6; métaux, 5; cuirs et peaux, 4; bâtiment, 2; bijouterie, carriers, chaisiers, chauffonniers, lithographes, mineurs, ouvriers d'une fabrique de pâtes alimentaires, phosphatiers, tailleurs, 1 grève.

Des 53 commotions en novembre, 31 ont pris fin, après avoir duré respectivement : Sept, 1 jour ou moins de 1 jour; trois, 2 jours; quatre, 3 jours; trois, 4 jours; un, 5 jours; deux, 6 jours; deux, 7 jours; deux, 8 jours; deux, 9 jours; une, 10 jours; deux, 11 jours; trois, 14 jours; une, 31 jours, une, 35 jours.

M. COMBES COMBINAISON Fâcheuse innovation Paris, 5 janvier. — Un décret, publié, ce matin, au Journal Officiel approuve une délibération en date du 25 juillet 1903 par laquelle le Conseil municipal d'Ivry-sur-Seine a attribué à des voies publiques de cette commune les dénominations de « Jean-Baptiste Clément », « Blanqui » et « Simon Dereure ».

M. MILLERAND EXCLU DU PARTI SOCIALISTE Pour crime de patriotisme. — L'ancien ministre ne proteste pas et condamne la thèse du désarmement. Paris, 5 janvier. — Le parti socialiste français ne discutera plus sur le « cas Millerand » qui fut, depuis quatre ans, le leit motiv de ses Congrès nationaux et internationaux. Le « cas » vient d'être tranché par la Fédération socialiste de la Seine.

LA RECHERCHE DE LA « VIENNE » Paris, 5 janvier. — Le ministre de la marine a reçu hier soir du consul de France à Gibraltar la dépêche suivante : Gibraltar, 4 janvier, 9 heures soir. — Galiléa venant pour compléter charbon. Appareillerà demain mardi, vers quatre heures soir, pour exploration large Saint-Vincent.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Le transfert du corps à l'église St-Gratien Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA DÉMISSION D'UN JUGE DE PAIX

Le rôle du député ministériel Simonnet Paris, 5 janvier. — On connaît la belle protestation adressée, avec sa démission, au ministre de la justice, par M. Joseph G. Genevoix, juge de paix de Bollegrabe (Creuse) menacé de disgrâce pour avoir commis le crime d'envoyer son fils au collège ecclésiastique de Felletin.

M. Simonnet, député radical-socialiste d'Aubusson, mis en cause dans cette lettre comme étant l'agent de la disgrâce de ce magistrat trop indépendant à son égard au point de vue électoral, se défend aujourd'hui dans une interview confiée au Temps, d'avoir été l'instigateur des menées dirigées contre M. Genevoix, mais il avoue candidement avoir été au courant de l'émotion de la chancellerie à la nouvelle dont il ne nomma pas l'auteur que le juge de paix de Bollegrabe avait mis son fils dans un établissement ecclésiastique.

En dépit des efforts de M. Simonnet à se présenter comme absolument étranger à la disgrâce de M. Genevoix, la publication par le Courrier du Centre des lettres échangées à propos de cette affaire, entre le magistrat menacé et le député ministériel, fait ressortir de la façon la plus probante les sentiments d'hostilité de M. Simonnet contre le juge de paix coupable de n'avoir pas secondé sa campagne électorale.

A la lettre très loyale et très digne de M. Genevoix, qui déclare que le rôle d'un magistrat doit être au-dessus de la politique militante, le député combiste réplique par une épître où il reproche la manière électorale et dans laquelle il déclare le refus net de demander le maintien de M. Genevoix à la justice de paix de Bollegrabe.

La fin de cette épître est particulièrement suggestive. « Je sais parfaitement, y écrit-il, que vous êtes indigne comme ayant confié, à la rentrée dernière, l'éducation de votre enfant au collège ecclésiastique de Felletin, et ce fait est considéré comme un acte de déloyauté et d'hostilité dans les circonstances présentes envers le gouvernement, et si votre changement intervient, soyez convaincu, Monsieur le juge de paix, qu'il n'en faudra pas chercher d'autre raison. »

LA RECHERCHE DE LA « VIENNE » Paris, 5 janvier. — Le ministre de la marine a reçu hier soir du consul de France à Gibraltar la dépêche suivante : Gibraltar, 4 janvier, 9 heures soir. — Galiléa venant pour compléter charbon. Appareillerà demain mardi, vers quatre heures soir, pour exploration large Saint-Vincent.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Le transfert du corps à l'église St-Gratien Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

LA MORT DE LA PRINCESSE MATHILDE Paris, 5 janvier. — Ce matin, à neuf heures, le corps de la princesse Mathilde a quitté l'hôtel de la rue de Berri, pour l'église de Saint-Gratien, où il restera jusqu'au jour de l'inhumation.

de Saint-Gratien, d'Enghien et des environs ont été défilés devant le corps de la princesse Mathilde. Le maire de Saint-Gratien a convoqué hier soir le Conseil municipal, lequel a décidé de demander aux pouvoirs compétents l'autorisation d'inhumer les restes de la princesse dans l'église de la commune, ce soir, 5 janvier. — Une note, communiquée ce soir à la presse, annonce que les obsèques de la princesse Mathilde auront lieu jeudi à dix heures du matin, à Saint-Gratien. Un service religieux à dix heures à l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris. L'acte de décès a été signé ce soir à quatre heures et demie, à la mairie du VIIIe arrondissement, par M. Paul Beurdeley, maire, le baron Brunet et M. Larivière, témoins. La qualité d'Altesse impériale n'y figure pas.

GUSTAVE NADAUD ET LAMARTINE

Une lettre de Lamartine Nous avons reproduit hier une lettre adressée par M. René Ponthéris au Journal d'Enghien au sujet d'un incident arrivé furent mêlés Lamartine et Gustave Nadaud, et la princesse Mathilde, qui vient de mourir.

Nous trouvons, dans Souvenirs et récits d'un vieux Roubaisien, par Gustave Nadaud, une lettre de Lamartine qui explique l'incident. On sait qu'on attribue à Lamartine l'épigramme suivante dont l'allure évoquait la chanson des Deux Gendarmes :

Hier, le vaincu de Pharsale vous vous offrez un diner d'écu. Le vin est bleu, la nappe est sale; Je n'ai pas chez le vaincu. Mais que la cousine d'Auguste M'invite en sa noble maison; Je cours, j'arrive à l'heure juste; — Chansonnier, vous avez raison!

Voici la lettre : « Mon cher Nadaud, » « Il ne faut jamais badiner, même à portes closes, avec l'amitié, et encore moins avec l'honneur; on risque, pour un petit plaisir, de se laisser soi-même, ou ce qui est bien plus grave, de blesser un caractère parfaitement pur et de perdre un ami à jamais regrettable. C'est ce que j'ai bien vu, et il y a quelques jours, en apprenant qu'un de ces journaux qui écumait aux portes et qui prennent au sérieux ce qui est plaisanterie, parce qu'ils ne voient pas les visages et n'entendent pas l'accent, venait de me prêter à votre égard quelques vers improvisés avant dîner, et même quelques expressions qui ne sont pas de moi, mais ainsi qu'un musicien de l'antiquité faisait rire et pleurer avec la même note, en changeant seulement le mode ou le ton.

Voici le fait : « Il y a quatre ou cinq ans, du plus vieux qui m'est souvenue, vous vouliez bien me promettre de venir dîner en famille pour le plaisir de quelques amis, hommes d'esprit et de goût, ravis de se rencontrer chez moi avec l'auteur de l'André et de tant d'imprévisibles badinages, mêlés d'accents si poétiques où la musique et le poésie se disputent à qui déridera le mieux les plus graves et même les plus tristes visages. Je me hâtais de faire part à ces amis de cette bonne fortune. Ils furent exacts au rendez-vous. Je fis fier de vous et je me vanais de mon accent quand un talent qui ne se vend pas, mais qui se méritait quand un billet de vous survint et rabattit mon orgueil en m'apprenant qu'une princesse, belle, aimable, et impériale, venait de vous inviter pour le même jour et que vous deviez être dans l'impossibilité de l'accepter, parce que je ne sais quelle diatribe, que mon amitié me soupçonnait pas.

Vous connaissez l'humour bien ou mal fondée d'un bête malcontent, l'habitude de dire à ses convives ce vers fameux : « Nous n'avons, mes amis, ni Nadaud, ni Molière ! » J'en ai, au premier moment, un coup accé de cette méchante humeur, et je m'amusa pendant qu'on enlevait votre couvert de la table, à parodier, en riant du bout des lèvres, la charmante ironie de votre immortalisé l'André; mais vous avez répondu : « Mais je me garantis bien d'écrire une seule ligne de cette parodie, même de répéter le couplet à mes amis, de peur qu'il ne s'échappât de leur mémoire sur les échos de l'indiscrétion, pour aller vous attendre au cœur, vous qui j'aurais, que je voudrais bien boudier, mais non contredire, puisque vous m'avez écrit que je devrais le mieux les plus graves et même les plus tristes visages. Je me hâtais de faire part à ces amis de cette bonne fortune. Ils furent exacts au rendez-vous. Je fis fier de vous et je me vanais de mon accent quand un talent qui ne se vend pas, mais qui se méritait quand un billet de vous survint et rabattit mon orgueil en m'apprenant qu'une princesse, belle, aimable, et impériale, venait de vous inviter pour le même jour et que vous deviez être dans l'impossibilité de l'accepter, parce que je ne sais quelle diatribe, que mon amitié me soupçonnait pas.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de l'administration de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

LA STATISTIQUE JUDICIAIRE Le Journal Officiel publie aujourd'hui le résultat de la comptabilité de la justice civile et commerciale en 1901. De ce rapport nous extrayons les quelques chiffres suivants : La Cour de cassation a rendu 816 arrêts définitifs, dont 597 de rejet et 219 de cassation.

INFORMATIONS

Mesure disciplinaire prise contre un professeur d'école normale Paris, 5 janvier. — M. Desbordes, professeur à l'École Normale de Clermont-Ferrand et conseiller municipal socialiste, vient d'être l'objet d'une mesure disciplinaire et envoyé de Clermont à Perpignan. Nous croyons savoir, dit le Temps, que c'est à la suite de violentes polémiques au cours desquelles M. Desbordes aurait vivement pris à partie son recteur, que cette mesure a été décidée.

Les grèves d'Hennebont Hennebont, 5 janvier. — Les haliers d'Hennebont se sont mis en grève ce matin. Une gabare a été coulé près du port, mais on ignore si c'est l'acte d'un gréviste.